

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8

À l'alinéa 101, substituer aux références :

« , 10° et 11° »

la référence :

« et 10° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte de l'Assemblée nationale s'agissant de l'exonération spécifique aux employeurs ultramarins